

*Questions orales*

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord retourner le compliment au député en le remerciant de m'avoir prévenu de sa question. J'espère bien que nous pourrions accomplir des progrès aux réunions prévues pour lundi prochain, à Vancouver, avec les représentants du Japon. Les ententes bilatérales ne dépendent pas nécessairement des conclusions de l'étude du Groupe des Sept. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur nos divergences d'opinions. Je crois que la plus importante en ce moment concerne le double étiquetage, c'est-à-dire que nous entendons conserver le contrôle du matériel qui entre aux États-Unis durant toute sa vie utile, et même une fois rendu au Japon. Les Japonais soutiennent que nos règlements vont trop loin, mais il est possible que les pourparlers de la semaine prochaine débouchent sur une entente à l'amiable qui nous permettrait de reprendre les livraisons.

LA REPRISE POSSIBLE DES VENTES DE MATÉRIEL NUCLÉAIRE À L'INDE

**M. James Gillies (Don Valley):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Encore à propos des négociations imminentes, il paraît que le premier ministre doit s'entretenir incessamment avec le premier ministre de l'Inde du rôle du Canada comme exportateur vers ce pays. J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est probable que le Canada recommence à vendre du matériel nucléaire à l'Inde étant donné la malheureuse expérience que nous avons eue avec ce pays.

**L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, il est peu probable, à mon avis, que les ventes reprennent dans un avenir immédiat, d'ici quelques mois s'entend. Avant le départ du premier ministre pour Londres toutefois, nous avons été encouragés par certaines déclarations du nouveau gouvernement indien. C'est sur ces déclarations que le premier ministre tente d'avoir des éclaircissements. Je ne pense pas qu'il soit inopportun de dire que le premier ministre ne manquera pas d'inciter le gouvernement de l'Inde à adopter la politique canadienne, qui exige des garanties complètes. Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de Londres à propos des pourparlers d'hier, qui n'étaient que des préliminaires, sauf erreur, mais je crois que les deux premiers ministres auront des entretiens plus poussés au cours de la fin de semaine.

\* \* \*

L'ÉNERGIE

L'ALLÉGATION RELATIVE À LA PARTICIPATION DU CANADA À UN CARTEL INTERNATIONAL POUR FIXER LE PRIX DE L'URANIUM—LES MESURES ENVISAGÉES

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggarr):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de la déclaration qu'a faite la semaine dernière le président de Gulf Oil. Il a dit que le gouvernement lui avait ordonné de participer à un cartel international pour fixer le prix de l'uranium, cartel qui exerça son activité entre 1972 et 1975. Compte tenu de l'enquête menée par un grand jury fédéral sur les allégations antitrust où serait impliqué le gouvernement canadien, des enquêtes du Congrès et des procès intentés par Westinghouse aux États-Unis pour une valeur de

[M. Gillies.]

2 milliards et demi de dollars, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement entend prendre pour remédier à la situation?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je répondrai à cette question parce qu'elle touche à certains aspects de l'administration de mon ministère. Ce n'est pas un secret que le Canada a fait partie d'un groupe ou club de producteurs visant à essayer d'assurer une certaine stabilité de prix pour l'uranium et, à vrai dire, la survie de certaines localités au Canada. La question qu'a fait ressortir le président de Gulf dans sa récente déclaration est que la succursale canadienne a transmis des renseignements à la société mère américaine et que certains de ces renseignements pouvaient être rendus publics aux États-Unis. Il s'agit de renseignements confidentiels provenant de sources gouvernementales. C'est quelque chose que je regrette beaucoup, et nous avons pris des mesures pour essayer de l'empêcher.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DE MESURES RELATIVES AUX PROPRIÉTAIRES DE MINES ET D'INSTALLATIONS D'URANIUM

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggarr):** Monsieur l'Orateur, à moins que je me trompe, cette réponse du ministre contredit complètement une réponse précédente qu'il avait donnée où il avait nié l'existence de toute entente.

J'aimerais demander au ministre, à la lumière du problème d'extra-territorialité auquel fait face l'industrie de l'uranium, quand le gouvernement entend présenter les mesures de contrôle de la mainmise étrangère sur l'uranium canadien qui sont promises depuis si longtemps? L'ancien ministre, l'honorable, J. J. Greene, avait énoncé une politique en 1970, mais rien ne laisse prévoir jusqu'ici que le gouvernement présentera une mesure législative établissant une politique précise concernant les propriétaires de mines et d'installations d'uranium au Canada.

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir la présenter au cours de la présente session. Comme le sait le député, il ne serait clairement pas possible de présenter et de faire adopter une telle mesure avant la fin de la session. Je crois donc qu'il faudra attendre la prochaine session pour le faire. Je compterai sur la collaboration empressée de la Chambre à ce sujet.

\* \* \*

LES COALITIONS

LES PRÉSUMÉES ENTENTES POUR FIXER LE PRIX DE L'URANIUM—DEMANDE DE RAPPORT

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggarr):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources venant tout juste de déclarer qu'il y avait une entente pour fixer le prix de vente de l'uranium, dirait-il à la Chambre si son ministère a fait enquête sur cette entente, s'il est en mesure de présenter un rapport établissant si cette pratique contrevient à quelque loi ou règlement canadien concernant la fixation des prix, et si une déclaration sera faite pour clarifier la situation à cause de l'image de notre pays auprès des clients étrangers et aussi des répercussions sur les consommateurs au Canada?